

ANNEXE B : JUSTIFICATIF DE STAGE / PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

Nom de naissance : Nom d'usage (ou d'épouse) : Prénom :

Date de naissance : Numéro de candidat :

RÉCAPITULATIF DE PÉRIODE DE STAGE / PFMP : compléter un justificatif par stage

Si j'effectue un stage auprès d'une assistante maternelle ou organisme de garde d'enfants à domicile : conditions et justificatifs à joindre page suivante

Dates du stage	Durée du stage	Type de structure	Age des enfants	Coordonnées de la structure	Tuteur de stage
Du au	Nombre de semaines : Nombre d'heures par semaine : Nombre total d'heures :	☐ Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ☐ Ecole maternelle ☐ Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) ☐ Assistante Maternelle Agréée (AMA) ou Maison d'Assistants Maternelles (MAM) ☐ Organisme de garde d'enfants	☐ de 0 à 3 ans Ou ☐ de 3 à 6 ans	Nom de la structure : N° de SIRET : Adresse :	Nom : Prénom : Fonction :
Description des activités effectuées par le candidat					

Tableau à remplir sans rature, à dupliquer si nécessaire

Fait à, le

Signature du tuteur de stage ou du responsable de la structure :

Cachet de la structure :

Pour les stages qui se déroulent au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont :

- l'assistante maternelle est agréée par le conseil départemental et assure l'accueil d'enfants **depuis au moins 5 ans** ;
- l'assistante maternelle détient l'unité UP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou les unités UP1 et UP3 du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (arrêté du 22/02/2017) ou est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

Je joins à mon justificatif de stage complété :

☐ une photocopie justifiant les 5 années d'agrément minimum de l'assistante maternelle

ET

☐ une photocopie du diplôme de l'assistante maternelle

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont :

- l'organisme est agréé pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;
- le professionnel tuteur doit avoir **une expérience professionnelle d'au moins 3 ans** auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance et détenir : le CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (arrêté du 22/02/2017) ou une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Je joins à mon justificatif de stage complété :

☐ une photocopie de l'agrément de l'organisme pour la garde d'enfants de moins de 3 ans

ET

☐ une photocopie du diplôme du professionnel tuteur

ET

☐ justificatifs indiquant que le tuteur professionnel possède au moins 3 ans d'expérience professionnelle auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance (enfants de 0 à 6 ans) : certificats de travail, bulletins de paie